

DEMANDES D'AVIS SCIENTIFIQUE-TECHNIQUE NATIONAL (STA:Scientific Technical Advice)

Redevances

Base légale: Article 5 de l'arrêté royal du 31 mars 2009 portant exécution de l'article 6sexies et de l'article 13bis de la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments

Type de dossier	Montants applicables à partir du 01/01/2015
STA type I	1.007,72 €
STA type II	6.046,35 €
STA type III	8.061,80 €

Ces montants doivent être versés sur le compte de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé

n° 679-0021942-20

IBAN : BE28 6790 0219 4220

BIC : PCHQBEBB